

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUIN 2022
COMMUNE DE MARCHES

Le trente juin deux mille vingt-deux à dix-huit heure trente, le conseil municipal de la commune de Marches, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe HOURDOU, maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15 Présents : 10 Pouvoirs : 4

Date de la convocation : 24/06/2022
Quorum à atteindre : 8

Etaient présents :

M. HOURDOU Philippe
M. MOTTET Hugues
M. BLACHON Fabrice
Mme ROUX Isabelle

M. PRADON Régis
Mme MANDARON Pauline
M. PALOMAS Sébastien
Mme GAILLARD Nathalie

Mme CATINELLA Virginie
M. BONNARDEL Laurent

Etaient absents :

Mme DEFRANCE Marlène qui a donné pouvoir à M. HOURDOU Philippe pour voter en son nom.
Mme GOUDARD Danielle qui a donné pouvoir à M. PRADON Régis pour voter en son nom.
Mme SANTUCCI Françoise
M. CHOSSON Jonathan qui a donné pouvoir à M. BLACHON Fabrice pour voter en son nom.
M. CHALEAT Stéphane qui a donné pouvoir à Mme ROUX Isabelle pour voter en son nom.

Mme ROUX Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

2022-012 : Cession de la parcelle ZI 231

M. le Maire propose de céder la parcelle ZI 231 (plan ci-joint) d'une superficie de 276m² aux propriétaires adjacents M. et Mme BOMMELAER pour la somme de 1 800 €. Les frais d'actes seront à la charge de ces derniers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la cession de la parcelle ZI 231 au prix de 1 800 €, et précise que les frais d'actes seront à la charge des acquéreurs.
- DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

Fait et délibéré à Marches, le 30/06/2022

Pour extrait certifié conforme

